



⚠ Cette check-list n'est pas exhaustive. Elle constitue un outil d'aide à la décision, à adapter en fonction des spécificités de chaque établissement.

EN PÉRIODE DE VEILLE SAISONNIÈRE (du 1^{er} juin au 15 septembre)

- Informer l'ensemble des professionnels des consignes à suivre et des procédures internes prévues dans le plan bleu.
- Diffuser les recommandations aux personnes accueillies et leurs familles ([affichages](#), réunions, bulletin d'information).
- S'assurer que le fonctionnement des dispositifs techniques (stores, volets, climatisation, pièces rafraîchies des réfrigérateurs, groupes électrogènes.....) a été vérifié.
- Assurer la veille météorologique via les bulletins de [Météo-France](#) avec prévision à 5 jours et s'inscrire aux alertes de surveillance de l'indice Atmo pour suivre la qualité de l'air ([Lig'Air](#)).
- Pour les EHPADs : mettre en place une coopération renforcée avec les ES.

ORGANISATION INTERNE

- Désigner un référent canicule au sein de l'établissement et communiquer ses coordonnées à l'ARS.
- Mettre à jour le plan bleu de l'établissement.
- Identifier les personnes à risque parmi les personnes accueillies.
- Vérifier les coordonnées d'urgence (ARS, préfecture, SAMU, médecins de garde, etc).
- Organiser la chaîne d'alerte interne (qui prévient qui, par quel canal).
- Prévoir un planning de renforcement des effectifs en période estivale.



ÉQUIPEMENTS ET LOGISTIQUE

- Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs techniques (stores, volets, climatisation, pièces rafraîchies des réfrigérateurs, groupes électrogènes.....).
- Identifier et aménager une ou plusieurs pièces rafraîchies ou climatisées.
- Constituer un stock d'eau minérale, brumisateurs, ventilateurs, linges humides.
- Vérifier la disponibilité de thermomètres (ambiants et médicaux).
- S'assurer de l'accès à des stores, volets ou films solaires pour les fenêtres exposées.



FORMATION ET COMMUNICATION

- Former le personnel aux gestes de prévention et aux signes d'alerte (coup de chaleur, déshydratation, hyponatémie).
- Préparer des supports d'information pour les personnes accueillies et leurs familles.
- Informer les familles du dispositif Vagues de chaleur de l'établissement.
- Recenser les bénévoles et partenaires mobilisables en cas de crise.

